



VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2016

Présents :

M. Bernard ZUNINO, Maire

Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Muriel MOSNAT, Georges GOURGUES, Carole COUTON, Dominique TAFFIN, Sandrine LADEGAILLERIE, Roger AMALOR, Gérard BODIGOFF, Irmgard ASTIER, adjoints au Maire,

Mmes et MM. Claude BOISSIERES, Nathalie FOURMANN, Nordine AOUNALLAH, Mireille ROBERT, Xavier PASSERI, Isabelle OUDARD, Charles BENVEGNUM, Olivier PRADAL-SAUVAGNAC, Anne CORNU, José CASTICO OLIVEIRA, Christian SOUBRA, Marie-Elisabeth BARDE, Jean-Philippe CHARTIER, Isabelle CATRAIN, Jean-Louis BERLAND, Françoise POLI, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Gérard-François KRATOCHVIL, procuration à Mme Sandrine LADEGAILLERIE

Mme Marie KEITA, procuration à Mme Carole COUTON

Mme Jaya MAREEMOOTOO, procuration à Mme Sophie RIGAULT

M. Nizar MEHRI, procuration à Mme Muriel MOSNAT

Mme Anne-Marie DOUSSINEAU, procuration à M. Georges GOURGUES

Mme Alice SEBBAG, procuration à Mme Marie-Elisabeth BARDE

M. Arnold STASSINET, procuration à M. Jean-Louis BERLAND

Absente :

Mme Viviane VIGOUROUX

Secrétaire :

Mme Nathalie FOURMANN

Approbation du **Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2015** : Demande de retrait des propos de Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, car intervenus hors séance, puis approbation par 26 voix pour (la Majorité Municipale) et 8 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche » et « Agir Ensemble à Gauche »).

Demande de Marie-Elisabeth BARDE pour poser une question orale à la fin de la séance du conseil, à laquelle Monsieur le Maire oppose le règlement intérieur.

Autre demande de Marie-Elisabeth BARDE, sollicitée par une personne du public qui souhaite prendre la parole, à laquelle Monsieur le Maire donne une réponse négative.

Demande de Christian SOUBRA pour faire un point d'une dizaine de minutes sur l'intercommunalité à chaque conseil municipal, à laquelle Monsieur le Maire s'oppose également.

Monsieur le Maire annonce une suspension de séance pour permettre à Sophie RIGAULT et Muriel CHAGNON de faire une présentation Power Point du projet d'aménagement du quartier de l'Hôtel de Ville et de la concertation intervenue.

Puis reprise de la séance du Conseil Municipal.

2016-062 : COMPTE DE GESTION 2015 DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité Municipale), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 5 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche »),
APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2015.**

2016-063 : COMPTE DE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Sophie RIGAULT; pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2015,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour (la Majorité Municipale, excepté Monsieur le Maire qui se retire lors du vote), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 5 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche »),

**DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :
(en euros)**

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions (1)	Réalisations (2)
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	8 532 341,36	8 022 474,91
RECETTES	8 532 341,36	8 492 152,12
RESULTAT		
EXCEDENT		469 677,21
DEFICIT		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	26 576 907,99	27 813 006,18
RECETTES	26 576 907,99	30 454 661,34
RESULTAT		
EXCEDENT		2 641 655,16
DEFICIT		

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives

(2) Titres ou mandats émis

(3) En dépenses : dépenses engagées non mandatées en section d'investissement, dépenses

engagées et non rattachées en section de fonctionnement.

En recettes : recettes certaines restant à émettre (art. R 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales), en section d'investissement, recettes certaines restant à émettre et non rattachées en section de fonctionnement.

2016-064 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité Municipale) et 8 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche » et « Citoyens avec le Front de Gauche »),

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : (en euros)

COMPTE ADMINISTRATIF 2015	
voté le 4 avril 2015	
Solde d'exécution d'investissement N-1	
Dépenses 001	
Besoin de financement	
Recettes 001	+ 469 677,21€
Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser N-1	
<u>-Investissement</u>	
Besoin de financement	- 1 893 351,90 €
Excédent de financement	
<u>-Fonctionnement</u>	
Déficit	
Excédent	
Résultat de fonctionnement N-1	
<u>Résultat de l'exercice</u>	
(précédé du signe + ou -)	+ 1 403 275,17 €
<u>Résultat antérieur reporté</u>	
(ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + ou -)	+ 1 238 379,99 €
Résultat à affecter	+ 2 641 655,16 €

AFFECTATION	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement, y compris restes à réaliser)	1 423 674,69 €
2) Report en fonctionnement R 002	1 217 980,47 €
Total affecté	2 641 655,16 €

2016-065 : BUDGET PRIMITIF 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité Municipale) et 8 voix contre (« Agir Ensemble à Gauche » et « Citoyens avec le Front de Gauche »),

ADOPTE, pour l'année 2016

- la section de fonctionnement du Budget Primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 28 181 238,99 € avec reprise des résultats 2015.
- la section investissement du Budget Primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 923 153,34 € avec reprise des RAR et résultats 2015.

2016-066 : TAUX D'IMPOSITION 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité Municipale) et 8 voix contre (« Agir Ensemble à Gauche ») et « Citoyens avec le Front de Gauche »),

DÉCIDE de fixer à 14 266 182 € le montant des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2016 et les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,70 %
- Foncier bâti : 22,77 %
- Foncier non bâti : 93,25 %

2016-067 : VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) RELATIVE A LA REALISATION D'UN POLE ASSOCIATIF ET SPORTIF AUX MARES YVON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour (la Majorité Municipale et M. SOUBRA) et 7 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche », excepté M. SOUBRA, et « Citoyens avec le Front de Gauche »),

DECIDE d'utiliser la procédure d'autorisation de programme / crédits de paiement ci-dessous.

APPROUVE le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement afférents.

LIBELLE	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANTS DES CREDITS DE PAIEMENT		
		2016	2017	2018
PÔLE ASSOCIATIF ET SPORTIF DES MARES YVON	3 588 000 €	452 000 €	2 213 000 €	923 000 €

2016-068 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser la délégation pour une meilleure administration de la commune et pour tenir compte des modifications apportées par la loi NOTRe du 7 août 2015,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité Municipale), 3 voix contre (« Citoyens avec le Front de Gauche ») et 5 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche »),

DECIDE que la délibération n°2014-116 du 11 avril 2014 est ainsi modifiée :

Le 1^{er} paragraphe est inchangé.

- Le 2° paragraphe est supprimé et remplacé par : « Fixer les tarifs sur l'ensemble du territoire communal de Saint-Michel-sur-Orge, les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (services périscolaires, autorisations d'occupation temporaire...) et les modifier, durant toute la durée de son mandat, dans la limite maximale de 10 % . »
- L'alinéa 2 du 3^{ème} paragraphe est supprimé.
- Les paragraphes 4 et 5 sont inchangés.
- Le paragraphe 6 est complété de la façon suivante : Après le mot « créer », sont insérés les mots « modifier ou supprimer ».
- Les paragraphes 7 à 14 sont inchangés.
- L'alinéa 2 du paragraphe 15 est supprimé.
- Les paragraphes 16 à 22 sont inchangés.
- Un paragraphe 23 est ajouté et libellé de la façon suivante : « 23° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions ».

Enfin, est ajouté, en lieu et place des alinéas 2, supprimés, des paragraphes 3 et 15, le paragraphe suivant : « AUTORISE Monsieur le Maire à déléguer la signature des décisions prises en vertu de la présente délibération à ses adjoints, dans leur domaine de compétence, agissant par délégation en application des articles L 2122-17 et L 2122-18 ainsi qu'aux agents communaux limitativement énumérés agissant par délégation en application de l'article L.2122-19 du CGCT. »

2016-069 : SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP) : CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LE RACCORDEMENT D'UNE SIRENE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'Etat définissant les modalités de raccordement de la sirène n° 91-3839 située sur la Maison des Séniors.

DIT qu'aux termes de la convention la Ville assurera l'alimentation électrique et la maintenance de premier niveau de cette sirène et que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

2016-070 : PLAN DE RELANCE DE L'INVESTISSEMENT DU DEPARTEMENT 2015-2016 : DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la Majorité Municipale, M. CHARTIER, Mme BARDE et Mme SEBBAG par procuration) et 5 abstentions (« Citoyens avec le Front de Gauche », M. SOUBRA et Mme CATRAIN),

PREND ACTE du montant de l'enveloppe financière allouée à la Commune par le Département, à savoir 321 423 €, et de l'effort financier minimum de 20% restant à la charge de la Commune

APPROUVE le programme des opérations suivant pour un montant total évalué à 907 500 € HT.

N°		Montant HT des travaux y compris Moc	Département		Autres financements			Reste à la charge de la ville	Taux
			Montant	Taux	Montant	financeur	Taux		
1	Remplacement des sols thermoplastiques du groupe scolaire Lamartine	300 600 €	150 300 €	50,0%				150 300 €	50,0%
2	Travaux d'adaptation des locaux de la Maison des Seniors à sa nouvelle utilisation	83 300 €	41 650 €	50,0%	24 990 €	Etat	30,0%	16 660 €	20,0%
3	Remplacement des sols du gymnase René Rousseau	83 300 €	41 650 €	50,0%	24 990 €	Etat	30,0%	16 660 €	20,0%
4	Modernisation des services publics : câblages informatiques et outil de gestion du temps	58 300 €	29 150 €	50,0%				29 150 €	50,0%
5	Programme de travaux 2016-2019 de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux dans le cadre de la démarche Ad'ap	382 000 €	58 673 €	15,4%	246 772 €	Etat	64,6%	76 400 €	20,0%
	Total	907 500 €	321 423 €	35,4 %	296 752 €		32,7%	289 170 €	31,9%

SOLLICITE, pour la réalisation de ces opérations, l'octroi d'une aide financière par le Département, d'un montant total de 321 423 € ;

APPROUVE le plan de financement de chaque opération ;

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments concernés ;

S'ENGAGE :

- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation de la convention d'aide financière par la Commission permanente du Conseil Départemental sauf accord exprès,
- à mentionner la participation financière du Département sur le chantier et à inviter le Président du Conseil Départemental ou son représentant à l'inauguration des aménagements et équipement subventionnés s'il y a lieu,
- à prendre en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations subventionnés,
- à conserver la propriété publique et la destination des équipements et aménagements financés pendant au moins 10 ans,
- à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement des contrats.

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes, à solliciter les dérogations nécessaires pour démarrer les travaux avant décision d'octroi éventuel de subvention et à signer toutes les pièces se rapportant aux demandes de subventions dont les conventions de financement.

2016-071 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des opérations d'investissement comme ci-dessous, dans l'ordre de priorité indiqué :

ordre de priorité	Première enveloppe	Montant HT des travaux (hors MOE)	Etat		Autres financements			Reste à la charge de la ville	Taux
			Montant	Taux	Montant	financier	Taux		
1	Remplacement du réseau de chauffage du groupe scolaire B. Pascal	240 000 €	192 000 €	80,0%				48 000 €	20,0%
2	Programme de travaux 2016-2019 de mise aux normes d'accessibilité des ERP communaux dans le cadre de la démarche Ad'ap	382 000 €	246 772 €	64,6%	58 673 €	Dépt	15,4%	76 400 €	20,0%
	Total	622 000 €	438 772 €	70,5 %	58 673 €		9,4%	124 400 €	20,0%

ordre de priorité	Deuxième enveloppe	Montant HT des travaux (hors MOE)	Etat		Autres financements			Reste à la charge de la ville	Taux
			Montant	Taux	Montant	financier	Taux		
1	Remplacement des sols du gymnase Rousseau	83 300 €	24 990 €	30,0%	41 650 €	Dépt	50,0%	16 660 €	20,0%
2	Travaux d'adaptation des locaux de la Maison des Seniors à sa nouvelle utilisation	83 300 €	24 990 €	30,0%	41 650 €	Dépt	50,0%	16 660 €	20,0%
3	Réfection d'aires de jeux dans les parcs et les écoles	36 900 €	29 520 €	80,0%				7 380 €	20,0%
	Total	203 500 €	79 500 €	39,1 %	83 300 €		40,9%	40 700 €	20,0%

PREND ACTE de la part d'autofinancement minimum restant à la charge de la commune, fixée à 20% ;

APPROUVE le plan de financement de chaque opération ;

ATTESTE de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments concernés ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat pour chacune des opérations citées au taux le plus élevé possible ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes, à solliciter les dérogations nécessaires pour démarrer les travaux avant décision de l'Etat et à signer toutes les pièces se rapportant aux demandes de subventions dont les conventions de financement.

2016-072 : TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) AU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides » au SMOYS pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge) ;

ACCEPTE sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides » telles qu'adoptées par le Comité Syndical du SMOYS dans sa délibération du 24 septembre 2015 et renvoyant aux statuts modifiés du SMOYS ;

RAPPELLE qu'aucune charge supplémentaire ne sera supportée par la Commune de Saint-Michel-sur-Orge suite au transfert de la compétence « IRVE » ;

DIT que le transfert prend effet au premier jour du mois qui suit la date à laquelle la décision de l'assemblée délibérante de la Commune portant transfert de compétence est devenue exécutoire.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides » et à la mise en œuvre du projet.

2016-073 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER ET SIGNER DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE TRAVAUX POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA GUETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour (la Majorité Municipale) et 8 abstentions (« Agir Ensemble à Gauche » et « Citoyens avec le Front de Gauche »),

AUTORISE le Maire à déposer et à signer toute autorisation d'urbanisme et de travaux relative à la réalisation de cette opération.

2016-074 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AL 127 SISE 9 RUE DE L'EGLISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle AL 127, sise 9 rue de l'Eglise, appartenant aux consorts HERBILLON pour un montant de 260 000 € HT et hors frais de Notaire,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

2016-075 : DENOMINATION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE LA NOUE ROUSSEAU « TERRAIN JOSE MARQUES »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de dénommer le terrain de football de la Noue Rousseau « Terrain José MARQUES ».

2016-076 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A SMS SPORTS - ATHLETISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. SOUBRA, Mme POLI et M. PASSERI ne prenant pas part au vote,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 750 € pour l'association Saint Michel Sports, section Athlétisme.

2016-077 : ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE – ANIMATEUR (TRICE) DE JARDINS SOLIDAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DIT que la somme mensuelle de 106,31 € sera versée au volontaire par la ville.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un volontaire en service civique avec la Fédération des Centres Sociaux de France.

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions n° 2016-018 à 2016-022 : Achats, renouvellements, conversion et modification du type de concessions funéraires.

Décision n° 2016-023 : Programmation culturelle saison 2015-2016 du Centre Culturel Baschet - Convention artistique en partenariat avec le secteur de la petite enfance pour le projet "l'artiste et le tout petit" du 08/02 au 19/02/2016 avec les Associations "Le Cabaret des Oiseaux", 7 rue Jacques Cœur 91600 SAVIGNY SUR ORGE (Montant TTC : 2 900,00 €) et "Les Structures Sonores Baschet" 17 rue des Fusillés 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (Montant TTC : 2 900,00 € de frais de cession + 700,00 € de location de l'instrumentarium Baschet).

Décision n° 2016-024 : Cession de 4 véhicules pour destruction à la Société CARROSSERIE GILLES SAS BP 43 24 route d'Arpajon 91630 CHEPTAINVILLE.

ANNULE ET REMPLACE DECISION N° 2016-016.

Décision n° 2016-025 : Contrat de services auprès de la Société LIBRE INFORMATIQUE, 38 Chemin Kerlagatu 29000 QUIMPER, pour la mise en place d'un logiciel de billetterie pour le Centre Culturel Baschet.

Décision n° 2016-026 : Programmation culturelle saison 2015-2016 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le concert "THE WACKIDS" le 20/03/2016 avec "Musiques en route" 9 rue des Capérans 33000 BORDEAUX. Montant TTC : 2 890,70 €.

Décision n° 2016-045 : Prolongation jusqu'au 31/12/2016 de conventions d'occupation précaire pour le logement communal sis rue du Chemin de Fer attribué au CCAS.

Décision n° 2016-046 : Prolongation jusqu'au 31/12/2016 de conventions d'occupation précaire pour les logements communaux situés dans le groupe scolaire Jules Ferry attribués au CCAS.

Décision n° 2016-047 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 61 rue de Monthéry avec le CCAS.

Décision n° 2016-048 : Convention de prêt à usage avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France (mise à disposition de l'association, à titre gratuit, des locaux situés 2 bis rue du Four).

ANNULE ET REMPLACE DECISION N° 2015-339.

Décision n° 2016-049 : Programmation culturelle saison 2015-2016 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession du spectacle "L'EXPERIENCE OU L'HOMME AUX LOUPS" le 09/03/2016 (1 représentation), le 10/03/2016 (2 représentations) et le 11/03/2016 (2 représentations) avec l'Association LE CABARET DES OISEAUX, 7 rue Jacques Cœur 91600 SAVIGNY SUR ORGE. Montant TTC : 4 400 €.

Décision n° 2016-050 : Contrat avec la Société EURO ASCENSEURS, 1/3 rue des Pyrénées 91090 LISSES, pour la maintenance de l'ascenseur de type ASC MEDIUM du Centre Technique Municipal de La Guette. Montant pour 14 mois du 18/03/2016 au 16/05/2017 : 1 212 € HT.

Décision n° 2016-051 : Convention avec la Compagnie du Spectacle de Poche, 19 rue Pastre 28100 DREUX, pour les répétitions et la mise en scène d'un spectacle le 03/06/2016 au Centre Social Nelson Mandela, dans le cadre des cours d'alphabétisation. Montant TTC : 1 000 €.

Décision n° 2016-052 : Programmation culturelle saison 2015-2016 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle "Mine de rien de PATRIK COTTET MOINE" le 03/04/2016 avec la Compagnie des Zèbres, 10 rue des Chardonnerets 83390 CUERS. Montant TTC : 2 978,00 €.

Décision n° 2016-053 : Programmation culturelle saison 2015-2016 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le concert du groupe FANGA le 15/04/2016 avec l'Association BOOMERANG, 3 rue Beau Séjour 34000 MONTPELLIER. Montant TTC : 3 500 €.

Décision n° 2016-054 : Convention d'accueil au Centre Social Nelson Mandela de l'Association "Vie libre", 37 rue de Montlhéry 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS.

Décision n° 2016-055 : Programmation culturelle saison 2015-2016 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession "LE LAB" pour la réalisation de 9 performances du 25/03 au 09/06/2016, avec l'Association SABDAG, 57 A Route de Corbeil 91390 MORSANG SUR ORGE. Montant TTC : 5 400 €.

Décision n° 2016-056 : Programmation culturelle saison 2015-2016 du Centre Culturel Baschet - Contrat de cession pour le spectacle "Une loi plus forte que les autres" de la Compagnie du THEATRE DE POCHE, 19 rue Pastre 28100 DREUX, le 31/03/2016 à 09h30 et 13h50 (2 représentations). Montant TTC : 1 200 €.

Décision n° 2016-057 : Programmation culturelle saison 2015-2016 du Centre Culturel Baschet - Convention pour la mise en place de 4 ateliers de sensibilisation aux processus de création "Une loi plus forte que les autres" de la Compagnie du THEATRE DE POCHE, 19 rue Pastre 28100 DREUX, le 12/04 et le 14/04/2016. Montant TTC : 1 060,00 €.

Les numéros 2016-027 à 2016-044 sont des délibérations.

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

PA : marché à procédure adaptée

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

AOOE : appel d'offres ouvert européen

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

Marchés conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ euros HT	DUREE DU MARCHÉ
16 05 PA	Entretien des espaces engazonnés dans 6 groupes scolaires de la commune	PELLEGRIN ET FILS	PA	Forfait annuel : 24 880 € HT Montant maximum annuel pour les prestations complémentaires d'entretien fixé à 10 000 € HT	1 an reconductible 3 fois / 4 ans max
16 06 PA	Etude de circulation et de stationnement	TRANSITEC INGENIEURS-CONSEILS	PA	Forfait : 30 775 € HT Montant maximum pour la mission complémentaire fixé à 5 000 € HT	12 mois
16 07 MS	AMO pour la réalisation des travaux de remplacement des réseaux de chauffage de l'école Blaise Pascal	BEST ENERGIES	MCS	Forfait solution de base : 10 725 € HT PSE OPC retenue pour un montant de 3 000 € HT	A compter de sa notification jusqu'à la fin de la GPA

Avenants conclus depuis le dernier CM

N° DU MARCHE	OBJET DE LA CONSULTATION ET DE L'AVENANT	ATTRIBUTAIRE	AVENANT (Montant en euros HT)
PA 14 19	Reconstruction du restaurant Jules Ferry - Lot 2 AVENANT 3 : Travaux supplémentaires	ECB	Plus-value : 53 275,40 euros HT
PA 14 19	Reconstruction du restaurant Jules Ferry - Lot 5 AVENANT 1 : Travaux supplémentaires	AVM Île-De-France	Plus-value : 686 euros HT
PA 15 29	Restructuration des chalets du centre de loisirs de la canardière - Lot 1 AVENANT 1 : Travaux supplémentaires	ECB	Plus-value : 3 475,70 euros HT
PA 15 29	Restructuration des chalets du centre de loisirs de la canardière - Lot 3 AVENANT 1 : Travaux supplémentaires	SRDH	Plus-value : 1 711 euros HT
PA 13 05	Analyse des denrées alimentaires et de l'eau AVENANT 1 : Avenant technique ayant pour objet de supprimer le montant minimum du marché	AGROBIO	Sans incidence financière
PA 15 21	Travaux de réhabilitation du système d'éclairage du stade de la Noue Rousseau AVENANT 1 : Travaux supplémentaires	SORAPEL	Plus-value : 5 505,60 euros HT

La séance est levée à 00h21

Le Maire,



Bernard ZUNINO

Affiché le : 14 AVR. 2016